



REGESPORTS

Le spécialiste des sols sportifs, de loisirs et de sécurité

REGESPORTS vous propose de vérifier la Hauteur de Chute Libre de vos sols de sécurité, sous les jeux pour enfants, grâce à un matériel performant de :

MESURE DE LA HAUTEUR DE CHUTE LIBRE

La capacité d'amortissement des chutes de la plupart des sols de sécurité sous les jeux pour enfants, en service depuis plusieurs années, ne répond plus toujours aux exigences des Normes Européennes en vigueur.

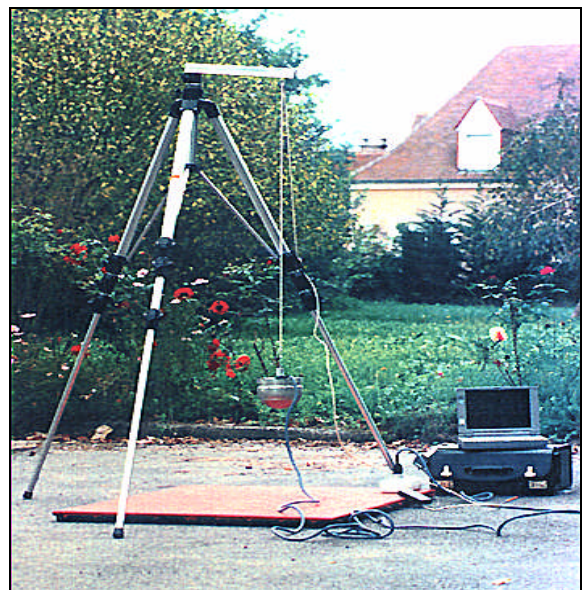
Pourquoi ?

Sans doute par la nature même des matériaux, perméables ou semi-perméables, qui les composent : en particulier les sols talochés ou les dalles en E.P.D.M. de couleur, posés sur une sous-couche en granulats de caoutchouc noir.

Ces sols de sécurité s'encrassent à une profondeur telle que les balayages ou des lavages manuels au jet sous pression de 50 à 80 bars ne parviennent plus à les décolmater.

Parfois aussi, l'entretien, à mettre en place dès la mise en service des sols, a pu ici ou là laisser à désirer.

Enfin également, par manque de bon sens ou d'expérience, les règles élémentaires de mise en œuvre ont été « oubliées » : aucune surélévation des sols de sécurité par rapport aux sols environnants, effets d'un ravinement de sables ou d'argiles, présence d'arbustes à feuilles caduques, développement de mousses...autant de sources de pollutions à maîtriser.



Où en est-on à propos « d'obsolescence » ?

La conformité est esthétique, bien entendu, mais surtout **normative**.

Vos sols de sécurité ont besoin, tous les 3 ou 4 ans, d'une mesure objective de leurs performances d'amortissement des chutes.....

Tout comme vos terrains de sport en gazon ont besoin d'un bilan régulier : une analyse de sol !

C'est vous qui êtes juge !

Régésports est équipée d'un matériel « HIC 102 » pour mesurer la Hauteur de Chute Critique de vos sols. Il est le modèle actuel le plus fiable du marché car il intègre la mesure automatique de chute.

Devant les exigences de la Norme Européenne NF EN 1177, le contrôle par la réalisation d'une à deux mesures de conformité in situ par installation s'impose.

Votre Applicateur Régional Régésports est à votre disposition pour chiffrer avec vous cette étude dans votre commune, votre école.....

